

MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept le 10 Janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 3 janvier 2017.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse,

Pouvoirs : Monsieur CASTERA Jean-Michel donne pouvoir à Monsieur BONNET Eric

Secrétaire de séance : Madame Odette CLAVEROL

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2016
- 2 – Délibération : Participation complémentaire SDIS année 2017
- 3 – Délibération RIFSEEP
- 4 – Préparation des vœux
- 5 – Questions diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 – DELIBERATION : PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE SDIS ANNEE 2017

La contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.1424.35 du Code Général des Collectivités Territoriales a été fixée par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de secours à **12.980,88 €**,

Le Conseil Municipal approuve le versement à l'unanimité.

Par ailleurs pour la demande de participation complémentaire d'un montant de 990,00 € basée sur le volontariat des communes, **le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a émis un avis défavorable.**

Par :	00 voix POUR	9 voix CONTRE	2 voix ABSTENTION
--------------	---------------------	----------------------	--------------------------

3- DELIBERATIONS RIFSEEP

La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprend l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.),

Lors des précédents Conseils le versement de ces primes avait été voté uniquement pour les agents titulaires,

Le Comité Technique réuni, le lundi 19 décembre, a émis un avis défavorable compte tenu que notre Conseil n'a pas ouvert ces primes aux contractuels occupant un emploi permanent et/ou recrutés temporairement et aux stagiaires.

Compte tenu de cet avis Monsieur le Maire propose aux élus le maintien de la proposition initiale, à savoir : versement des indemnités uniquement aux agents titulaires.

Après en avoir délibéré **le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement du R.I.F.S.E.E.P. Uniquement aux agents titulaires,**

En conséquence, La Secrétaire de Mairie titulaire du poste percevra :

- **L'I.F.S.E.** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) déterminée pour 4 ans.
- **Le C.I.A.** (complément indemnitaire annuel) dont le versement ou le non versement sera fixé tous les ans.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement du R.I.F.S.E.E.P. à la Secrétaire de Mairie titulaire.

4 – PREPARATION DES VOEUX

Comme l'année précédente l'achat des diverses fournitures pour l'organisation du buffet est réparti comme suit :

- Fournitures auprès de la centrale d'achat Promocash par Monsieur le Maire
- Fournitures CARREFOUR par Odette Claverol aidée de Karine BAZIN
- Boissons, pain et tourteaux par Eric ABADIE.

Les Conseillers et les représentants des Associations se retrouveront à 9H30 le 15 janvier pour la mise en place de la salle et l'organisation du buffet.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Adaptabilité des bâtiments communaux aux Handicapés : Monsieur BILGER, de la sous-préfecture de Mirande, est venu visiter les différents bâtiments et nous demande d'établir un planning de mise aux normes sur quatre ou cinq ans. Ce planning devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.
- 2) Lotissement de Menjounet : Afin de sécuriser la Départementale et de répondre aux normes demandées, le panneau « cédez le passage » de Menjounet sera remplacé par un panneau « stop ».

Un panneau « cédez le passage » sera apposé au croisement du chemin vicinal N° 9 dit le chemin de la croix de Granville et un autre à l'entrée du village sur la voie qui mène à la salle des fêtes et aux parkings

Un arrêté sera pris, il annulera et remplacera celui du 24/11/2016 pour acter la pose de cette signalisation.

- 3) Cimetière : le délai de dépôt dans le dépositaire est fixé à 6 mois maximum. Passé ce délai l'inhumation ou la crémation est obligatoire. Le règlement du cimetière sera modifié en conséquence.
- 4) Travaux salle des fêtes : un devis pour la dépose des appliques lumineuses et des résistances au plafond et réinstallation ensuite a été demandé à l'entreprise DG Electricité.
- 5) France Mobile : plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture dans les territoires a été lancée le 12/12/2016. En conséquence les élus locaux doivent recenser les besoins au niveau du territoire et les communiquer à la mairie
- 6) Communauté de commune Val de Gers : lors de la réunion du lundi 09/01/2017 le Président de la nouvelle Communauté issue de la fusion de Val de Gers et de Hautes Vallées a été nommé en la personne de Monsieur François Rivière. Monsieur Eric BONNET a été élu parmi les 14 vice-présidents.
- 7) Echange de livres : une bourse d'échange de livres sera organisée le samedi 11 février de 10H à 13H dans la salle des Associations. Cette bourse sera animée par Céline DARNAUD .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire,
Eric BONNET